



**CLUB DE GOLF BUCKINGHAM INC.**

Case postal 2910, Gatineau (Québec), J8L 2X2

Téléphone: Boutique du Pro. 819-986-8035 - Administration 819-921-0695

Courriel administration: [info@clubdegolfbuckingham.com](mailto:info@clubdegolfbuckingham.com)

Courriel du club : [info@clubdegolfbuckingham.com](mailto:info@clubdegolfbuckingham.com)

Internet: <http://www.clubdegolfbuckingham.com/>

**FORMULAIRE D'ADHÉSION 2025**  
**Junior et intermédiaire**

Je, \_\_\_\_\_, désire soumettre ma candidature aux membres du Conseil d'administration du Club à titre de membre du CLUB DE GOLF BUCKINGHAM INC.

Par la présente, je certifie que les renseignements indiqués ci-dessous sont exacts à défaut de quoi je comprends que ma candidature pourrait être rejetée de ce seul fait.

Si ma candidature d'adhésion est approuvée, j'accepte de payer tous les frais, toutes les cotisations, tous les droits, toutes les cotisations spéciales, tous les comptes ainsi que toute autre dette contractée au cours de la période prescrite envers le club de Golf Buckingham Inc., le concessionnaire du pavillon et la boutique de golf Éric Robillard. De plus, j'accepte de me conformer et d'être assujéti aux règlements, aux résolutions ainsi qu'aux dispositions réglementaires du Club de Golf Buckingham et à ceux que pourraient adopter ses administrateurs ou ses dirigeants, le cas échéant.

Si ma candidature est approuvée, j'accepte de payer en totalité le droit d'adhésion

Signature du candidat: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

ADRESSE DOMICILE: \_\_\_\_\_ VILLE: \_\_\_\_\_

PROVINCE: \_\_\_\_\_ CODE POSTAL: \_\_\_\_\_

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE À DOMICILE: \_\_\_\_\_ CELLULAIRE: \_\_\_\_\_

ADRESSE COURRIEL: \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE: \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ ACTIONNAIRE: OUI \_\_\_ NON \_\_\_  
Année mois jour

Faire parvenir ce formulaire à l'adresse **info@clubdegolfbuckingham.com**

La cotisation est payable en un (1) virement préautorisé\* ou **virement Interac** à

l'adresse suivante : **info@clubdegolfbuckingham.com**

Types de catégories de membre :

\*Joindre mon spécimen de chèque  
pour un virement préautorisé:

- JUNIOR: \$ 431.16 (jusqu'à 18 ans)

- INTERMÉDIAIRE: \$1,172.74 (18 à 29 ans avec preuve d'étude à temps plein)

Comprend les taxes, l'entreposage\* et le nettoyage des bâtons\*, l'usage d'une voiturette manuelle (pull cart) et un abonnement à **Corporate GolfXtra** (les frais d'administration de \$25.00 lors de la première réservation avec GolfXtra ne sont pas inclus). Les actionnaires doivent téléphoner au (819) 921-0695 pour les tarifs.

\* Des frais supplémentaires de \$125 (taxes incluses) sont applicable pour l'entreposage et le nettoyage des bâtons pour les juniors.

# RÈGLEMENTS

## **ARTICLE -3- QUALITÉ DE MEMBRE**

**3(2)(b) MEMBRE ANNUEL:** Pour un temps déterminé par les actionnaires et les administrateurs, un membre non-actionnaire peut être élu membre annuel. Il a tous les privilèges de jouer, l'accès aux installations du Club et il aura le droit de siéger à des sous-comités, mais non de voter sur des questions concernant les finances ou l'administration du Club

## **ARTICLE -4- ÉLECTION DE NOUVEAUX MEMBRES**

**4(1) ÉLECTION:** Les noms des nouveaux membres sont soumis au conseil d'administration pour approbation lors d'une réunion ordinaire ou extraordinaire.

**4(2) CANDIDATURES:** Quiconque désire devenir membre du club doit remplir un formulaire prévu à cet effet qui sera présenté au conseil d'administration pour approbation.

**4(3) PAIEMENT:** Le nouveau membre doit payer les droits annuels pour l'année en cours au moment de faire sa demande d'adhésion.

## **ARTICLE -5- DROITS, COTISATIONS ET COMPTES**

### **5(1) DROITS ANNUELS:**

**5(1)(a) MONTANT:** Le montant des droits annuels pour toutes les classes de membres ainsi que les frais d'associations, d'entreposage\*, de nettoyage de bâtons\* et l'utilisation d'un chariot à mains est fixé par le conseil d'administration. Les membres actionnaires ont une réduction de 10% du montant de leurs droits annuels.

\*Des frais supplémentaire de 125\$ (taxes incluses) sont applicables pour les juniors.

**5(1)(b) AVIS DE RENOUVELLEMENT:** L'avis de renouvellement des droits annuels doit-être envoyé aux membres pour la deuxième semaine de novembre de chaque année.

**5(3) COTISATIONS SPÉCIALES:** Les administrateurs sont autorisés à percevoir une cotisation spéciale approuvée à une réunion extraordinaire ou annuelle des actionnaires et chaque membre doit payer cette cotisation spéciale dans les trente jours suivant la date à laquelle la cotisation est déclarée due et exigible, et tout manquement entraîne les mêmes pénalités que tout autre non-paiement d'une dette envers le Club.

**5(4) NON-PAIEMENT DE COMPTES:** Tout membre qui omet de payer les droits annuels prescrits, les cotisations spéciales ou toute autre dette envers le club pour plus de trente jours de la date d'échéance, sera automatiquement suspendu et ses droits de jouer seront révoqués. Le Club entreprendra les procédures nécessaires afin de réclamer les sommes dues

## **ARTICLE -6- DÉMISSIONS, ETC.**

**6(1) DÉMISSION:** La démission d'un membre est faite par écrit au secrétaire, qui la présente à l'approbation des administrateurs. Aucune démission n'est prise en considération tant que le membre démissionnaire n'aura pas réglé les droits et comptes dus.

### **6(2) CONDUITE DES MEMBRES:**

Si, de l'avis des administrateurs, un membre a démontré une conduite nuisible au caractère, aux intérêts ou au bon ordre du club, sur les lieux ou à l'extérieur du Club, les administrateurs sont autorisés à suspendre ce membre ou à lui demander de démissionner. Ce membre aura le droit de se faire entendre par le conseil d'administration avant d'être appelé à démissionner. S'il ne le fait pas dans les quatorze jours suivant la date de la demande écrite, le conseil d'administration raie son nom de la liste des membres. La partie de ses droits annuels pour l'année en cours lui est retournée et, sur ce, la personne cesse d'être membre du Club.